

Motion contre la suppression de la Technologie en Sixième
Conseil d'administration du collège La Perrière
le 30 janvier 2023

Le ministre a annoncé par voie de presse le 12 janvier 2023, son intention de supprimer l'enseignement de technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023. Cette décision serait en tout point inacceptable.

D'une part, elle retirerait aux élèves la possibilité de découvrir dès la Sixième une nouvelle dimension de la discipline technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure. La technologie apporte aux élèves une dimension de la culture commune ancrée dans les sciences et techniques. Elle permet tout à la fois de manipuler et d'interroger la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes. Elle joue également un rôle essentiel dans la familiarisation des élèves de 6ème avec l'utilisation des ordinateurs et du réseau, des compétences qui sont de nos jours nécessaires à l'utilisation des outils informatiques en toute sécurité pour l'individu et dans le respect de la déontologie.

D'autre part, que deviendrait le programme de sciences et technologie en Sixième ? La part de technologie serait-elle supprimée ? Ou serait-ce aux collègues de SVT et de physique-chimie d'assumer la responsabilité de compenser cet enseignement retiré à la technologie ? Quels moyens horaires y seraient consacrés ? Quelle possibilité nouvelle de groupes à effectif réduit est-il prévu ? Aucun puisque la suppression de la technologie en Sixième viendrait financer à coût constant le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français, qui pourrait de surcroît être confié à des professeurs des écoles.

Le choix du ministre met clairement en danger les postes de nos collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée voire être victimes d'une mesure de carte scolaire, à moins qu'il soit prévu qu'ils assurent du soutien...

La généralisation du dispositif devoirs faits à l'ensemble des élèves de 6ème, pour laquelle les moyens alloués restent encore très flous, risque de transformer ce dispositif en heures de devoirs surveillés au mépris de la philosophie même de ce dispositif qui devait permettre aux élèves les plus fragiles d'avoir un accompagnement davantage personnalisé.

En classe de Cinquième, le nouveau dispositif prévu à la rentrée sur une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers entraînera-t-il lui aussi une amputation horaire voire une suppression pour d'autres enseignements disciplinaires ? La nouvelle réforme du collège s'engage sur des bases intolérables qui ne permettront pas aux élèves de mieux réussir en étant mieux accompagnés dans leurs apprentissages, notamment par la diminution des effectifs des classes.

C'est pourquoi nous nous opposons fermement à la suppression de la technologie en Sixième et rappelons qu'aucun texte réglementaire ne le permet.

Nous dénonçons également la politique ministérielle basée sur des annonces précipitées, dont la mise en œuvre sans aucune concertation avec les personnels de terrain se fait au mépris total des réalités de fonctionnement des établissements scolaires.